Le cabinet intervient aux stades précontentieux, judiciaires et transactionnels.

Il défend et assiste ses clients devant toutes les juridictions régionales et nationales.

Tout en étant généraliste, son expertise s’est affirmée dans les domaines du droit civil et des contrats, droit de l’immobilier et de la construction, droit des baux, droit commercial et des affaires, procédures collectives.